

COMMUNIQUE DU LUNDI 11 MARS 2019

22 ARBRES DE L'AVENUE FREVILLE SONT MENACES D'ABATTAGE CETTE SEMAINE

Le mardi 09 octobre 2018, paraissait dans le journal Ouest-France, un article intitulé : « La Ville va-t-elle abattre 22 platanes à Fréville ? ». Cet article, faisait état **de notre stupéfaction et de notre profonde indignation quant à l'incompréhensible décision de la Ville de Rennes d'abattre 22 platanes magnifiques**, sur un tronçon de 220 mètres compris entre le numéro 7 et le numéro 13 de l'avenue Henri Fréville à Rennes, le long des immeubles construits par Georges Maillols. Pour le moment, ce tronçon comporte un total de 46 platanes, ordonnés en double rangée, encadrant un cheminement piétonnier. Ces arbres d'une quarantaine d'années, dans la force de l'âge, sont parfaitement sains. L'allée constituée par ces arbres offre une perspective magnifique et permet aux piétons d'être protégés de la circulation automobile et de profiter d'un ombrage bienfaisant.

La parution de cet article a permis de contraindre la Ville à retarder l'exécution de sa décision d'abattage de ces beaux arbres. Cependant, 5 mois plus tard, ces arbres sont plus que jamais menacés en dépit de tous nos efforts pour mettre en évidence l'incohérence flagrante d'une telle opération avec les impératifs majeurs de lutte contre les pollutions de tous ordres, pour la qualité de l'air, contre le réchauffement climatique, pour le bien-être et la santé des habitants.

Dans l'incertitude quant au sort réservé à ces arbres, le 19 février 2019, nous avons adressé une dernière lettre recommandée à Madame La Maire pour lui demander de s'engager clairement et personnellement. **A ce jour, ce courrier demeure sans réponse. Sauf que, nous découvrons un affichage interdisant, à compter du lundi 11 mars, le stationnement avenue Henri Fréville en raison de la « réalisation de travaux d'abattage et de désouchage d'arbres d'alignement ».**

Les arbres de l'Avenue Henri Fréville représentent une situation emblématique, révélatrice des contradictions flagrantes entre les discours d'exemplarité de la Ville de Rennes et la brutale réalité des actes destructeurs commis quotidiennement à l'égard de la Nature. L'arbre urbain de haute taille doit aujourd'hui être érigé comme le symbole urbain fort d'une protection indispensable de la société contre les dangers du réchauffement climatique et contre la détérioration de la qualité de l'air. De ce fait, sa conservation à l'échelle de la Ville et de la Métropole doit constituer une priorité absolue.

Les mots ont un sens. Proclamer que l'on veut combattre le réchauffement Climatique, améliorer la qualité de l'air, favoriser la biodiversité, se dire soucieuse de la santé et de la qualité de vie des Rennais, ces phrases ont un sens. Abattre les arbres sur l'Avenue Henri Fréville et ailleurs, abimer et détruire des espaces de nature qui nous protègent sont un contre-sens.

D'autre part, sur le plan juridique, nous rappelons que la loi du 08 août 2016* « pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages » protège les alignements d'arbres, tels ceux de l'Avenue Henri Fréville et ceux de l'Avenue Jean Janvier.

Signataire : Le collectif d'associations engagées

« l'Arbre Indispensable »,

« La Nature en Ville »,

« Les Amis du Patrimoine Rennais »,

« Les Citoyens Affranchis »,

« Les Incroyables Comestibles du Pays de Rennes »,

« Citoyens pour le Climat »